

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/11/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DAC 403** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Flore et Georges Loinger 16 rue du Ranelagh à Paris 16e.

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Flore et Georges Loinger 16 rue du Ranelagh à Paris 16e ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Flore et Georges Loinger 16 rue du Ranelagh à Paris 16e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Flore et Georges LOINGER Commandeur de la Légion d'Honneur Membres de l'OSE ont habité dans cette maison de 1953 à 2018 Ils contribuèrent au sauvetage de centaines d'enfants juifs de la barbarie nazie.»

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**